

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 14 octobre 2020

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DE BUYST Sarah, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

**Absents excusés**

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, BARRET Jean-Michel

**Absente excusée ayant donné pouvoir**

JAGOUX Sylvie a donné procuration à BRUNET Sylvie

**I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. BERTHONNEAU Frédéric se propose pour assurer cette fonction.

**II – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE**

**1) Subventions exceptionnelles**

La commission « vie associative et animation » a étudié des demandes de subventions exceptionnelles et propose au conseil municipal d'attribuer les aides suivantes :

- Téléthon – 4 décembre : 300 € versé à l'AFM-Téléthon
- Tennis Club Cellois pour l'achat de balles complémentaires dans le cadre des mesures sanitaires afin d'assurer une meilleure rotation du matériel entre tous les groupes accueillis : 250 €
- Moto Club Cellois pour l'achat de barres destinées à la réalisation d'une main courante : 200 €
- Big Band Cellois pour l'achat de 20 CD « Blue Skies » : 240 €
- Association des Maires des Alpes Maritimes pour les communes sinistrées par la tempête : 200 €

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les aides proposées ci-dessus.

**2) Admissions en non-valeur**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Suite à des dossiers de surendettement avec décision d'effacement de dettes,

Le Conseil municipal, après un vote « Etes-vous d'accord pour admettre les créances présentées en non-valeur ? » Pour : 24 voix - Contre : 1, Rivault Laurent - Abstention : 1, Labarre Eric,

- Admet en non-valeur des créances d'un montant total de 3 117,54 €, correspondant à des factures d'assainissement émises avant la clôture du budget au 31 décembre 2017 ou de garderie/cantine émises avant le transfert à la communauté de communes Mellois en Poitou au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- Décide d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, à l'article 6542.

### 3) Tarifs pour la location du complexe sportif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- fixe les tarifs de location d'une salle du complexe sportif de Celles-sur-Belle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars
- 1 journée	242,00 €	340,00 €
- ½ journée	181,00 €	230,00 €
- 1h par salle : 12,75 €.		

Pour la Maison Familiale Rurale (MFR) de Vitré : tarif annuel de 1 500 € (de septembre à juin), versé en deux fois : 6/10<sup>ème</sup> de la somme en juillet et 4/10<sup>ème</sup> de la somme en décembre.

### 4) Tarifs location des salles des fêtes municipales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- arrête les tarifs des salles des fêtes municipales, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

#### I – ASSOCIATION ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE :

Y compris lotos – concours de belote.

##### A – LOCATIONS PAYANTES :

La durée maximum d'utilisation est de 24 heures, décomptée de 8 heures à 8 heures.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>	293 €	412 €
Tarif jour supplémentaire	149 €	268 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>	170 €	271 €
Tarif jour supplémentaire	82 €	183 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>	70 €	131 €
Tarif jour supplémentaire	40 €	101 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

##### B – CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif des associations ou entreprises de la commune à des associations ou entreprises extérieures."

#### II – PARTICULIERS RÉSIDANT DANS LA COMMUNE

La durée maximum d'utilisation est de 24 heures, décomptées de 8 heures à 8 heures.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>	357 €	476 €
Tarif jour supplémentaire	178 €	297 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>	268 €	369 €
Tarif jour supplémentaire	131 €	232 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>	120 €	181 €
Tarif jour supplémentaire	60 €	121 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD</u>		
<u>Salle avec traiteur</u>		
Vin d'honneur	27 €	37 €
Festivités 1 jour	52 €	72 €
Festivités week-end	77 €	109 €
<u>Avec cuisine</u>		
Vin d'honneur	37 €	47 €
Festivités 1 jour	84 €	104 €
Festivités week-end	124 €	156 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard (salle avec traiteur et salle avec cuisine) :

- jusqu'à 40 couverts	15,60 €
- au-delà de 40 couverts	31,20 €
- associations communales	gratuit

Remplacement de la vaisselle – salle des fêtes de Saint-Médard :

- assiette : l'unité	2,00 €
- verre : l'unité	2,00 €
- couverts : l'unité	2,00 €
- vaisselle de service (pichets, plats...) : l'unité	5,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

### III – PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS NE RÉSIDANT PAS DANS LA COMMUNE

La durée maximum d'utilisation est de 24 heures, décomptées de 8 heures à 8 heures.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>	818 €	935 €
Tarif jour supplémentaire	410 €	527 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>	549 €	650 €
Tarif jour supplémentaire	275 €	376 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>	317 €	378 €
Tarif jour supplémentaire	160 €	221 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD</u>		
<u>Salle avec traiteur</u>		
Vin d'honneur	52 €	62 €
Festivités 1 jour	104 €	124 €
Festivités week-end	156 €	188 €
<u>Avec cuisine</u>		
Vin d'honneur	73 €	83 €
Festivités 1 jour	146 €	166 €
Festivités week-end	208 €	228 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard (salle avec traiteur et salle avec cuisine) :

- jusqu'à 40 couverts	15,60 €
- au-delà de 40 couverts	31,20 €
- associations communales	gratuit

Remplacement de la vaisselle – salle des fêtes de Saint-Médard :

- assiette : l'unité	2,00 €
- verre : l'unité	2,00 €
- couverts : l'unité	2,00 €
- vaisselle de service (pichets, plats...) : l'unité	5,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Pour les utilisateurs, il est rappelé que chaque salle est louée avec le mobilier (tables, chaises, bancs) qui lui est affecté, et précisé dans la convention. Du mobilier complémentaire peut être apporté, lequel sera transporté, aller et retour, par le demandeur ou le bénéficiaire, dans la limite des disponibilités.

### IV – VIN D'HONNEUR, APÉRITIF DINATOIRE ET RÉUNION DE TRAVAIL

Pour les associations, entreprises et particuliers de la commune seulement.

Pour les utilisateurs extérieurs à la commune, le tarif III s'applique.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>	70 €	116 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>	54 €	86 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

### V – LOCATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES OU A BUT LUCRATIF

Pour un second créneau utilisé le même jour, par la même entité, un tarif « créneau supplémentaire » :

1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u> Créneau supplémentaire	62,00 € l'heure 31,00 € l'heure
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u> Créneau supplémentaire	42,00 € l'heure 21,00 € l'heure
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u> Créneau supplémentaire	27,00 € l'heure 13,50 € l'heure

#### VI - TARIF LOCATION SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES FETES DE CELLES-SUR-BELLE.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Salle avec tables et chaises	68 €	108 €

Gratuit pour les entreprises et les réunions internes des associations.

#### 5) **Tarifs location salle des Jardins**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- fixe les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Particuliers, associations et entreprises de la commune :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Location	62 €	131 €
Tarif jour supplémentaire	35 €	104 €
½ journée	37 €	71 €

Particuliers, associations et entreprises hors commune :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Location	132 €	201 €
Tarif jour supplémentaire	65 €	134 €
½ journée	66 €	135 €

Caution et nettoyage :

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Chèque caution de nettoyage : 300 €

Location mensuelle :

Pour une utilisation régulière de la salle des Jardins par des associations hors commune, correspondant à 8 heures maximum d'occupation hebdomadaire : 112 €.

#### CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif des associations ou entreprises de la commune à des associations ou entreprises extérieures."

#### 6) **Tarifs de location de la salle de la Poste**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- fixe les tarifs de location de la salle de la Poste par les associations hors commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Pour une ½ journée	34 €	49 €
La séance	22 €	22 €

Pour les associations de la commune et hors communes, pour une utilisation de septembre à juin, montant annuel : 204 €.

### CAS PARTICULIERS :

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité à une association hors commune.

### 7) **Tarifs de location de la salle de conférence Robert Dalban et de la salle d'exposition – Rue des Halles**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- fixe comme suit les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

#### I – SALLE DE CONFERENCE ET SALLE D'EXPOSTION, EN SEMAINE :

- a) Utilisation journalière sans excéder 8 heures :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Associations ou entreprises de la commune	225 €	326 €
Associations ou entreprises extérieures	359 €	460 €

- b) Pour une utilisation d'une durée inférieure d'environ 4 heures, soit la matinée, soit l'après-midi, soit la soirée :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Associations de la commune ou entreprises	134 €	195 €
Associations extérieures	215 €	276 €

#### II – SALLE DE CONFERENCE ET SALLE D'EXPOSTION, LE WEEK-END :

- c) Utilisation journalière sans excéder 8 heures :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Associations ou entreprises de la commune	255 €	356 €
Associations ou entreprises extérieures	388 €	489 €

- d) Pour une utilisation d'une durée inférieure d'environ 4 heures, soit la matinée, soit l'après-midi, soit la soirée :

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Associations de la commune ou entreprises	163 €	224 €
Associations extérieures	245 €	306 €

#### III – EQUIPEMENTS :

- a) Connexion Wifi : gratuit
- b) Vidéo projecteur : inclus dans les tarifs ci-dessus.

#### IV - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR UTILISATION DU VIDEOPROJECTEUR

½ journée	206 €
1 journée	271 €.

#### V – CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif des associations ou entreprises de la commune à des associations ou entreprises extérieures.

### 8) **Tarifs de visite de l'abbatiale de Celles-sur-Belle**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe les tarifs de visite de l'abbatiale de Celles-sur-Belle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- Adultes : 6,00 €
- Enfants de 10 ans à moins de 16 ans : 3,00 €

- Enfants de moins de 10 ans : gratuit
- Groupes (à partir de 20 personnes) :
  - 18 payantes pour 20 entrées,
  - Au-delà, 4 payantes par tranche de 5 personnes.
- Etablissements scolaires commune et hors commune, par élève et accompagnant : 1,50 €.

### 9) Tarifs de location de l'Abbaye Royale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021:

#### I- ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ET EXTERIEURES ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE ET EXTERIEURES :

La durée maximum d'utilisation est de 24 heures, décomptée de 9 heures à 9 heures. Il y a possibilité de location pour 48 heures.

Un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué à chaque location.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Grande salle + salle à la cheminée + cuisine pour traiteur	231 €	332 €
Tarif jour supplémentaire :	115 €	216 €
Salle à la cheminée + cuisine pour traiteur	165 €	200 €
Tarif jour supplémentaire :	78 €	113 €

#### II – PARTICULIERS RÉSIDANT DANS LA COMMUNE :

La durée maximum d'utilisation est de 24 heures, décomptée de 9 heures à 9 heures. Il y a possibilité de location pour 48 heures, sauf entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre.

Un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué à chaque location.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine pour traiteur :	458 €	559 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> jour	225 €	326 €
Salle à la cheminée + cuisine pour traiteur :	230 €	265 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> jour	115 €	150 €

#### III – PARTICULIERS NE RÉSIDANT PAS DANS LA COMMUNE :

##### A – Location de l'Abbaye en fin de semaine :

La durée maximum d'utilisation est de 24 heures, décomptée de 9 heures à 9 heures. Il y a possibilité de location pour 48 heures, sauf entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre.

Un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué à chaque location.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	1 350 €	1 475 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> jour	675 €	800 €
Salle à la cheminée + cuisine	493 €	528 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> jour :	247 €	282 €

##### B – Location de l'Abbaye en semaine :

La durée d'utilisation est décomptée de 9 heures à 18 heures.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	724 €	826 €
Tarif jour supplémentaire:	362 €	464 €

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Salle à la cheminée + Cuisine	471 €	506 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> jour	235 €	270 €

##### C – Location pour vin d'honneur –Grande salle :

La durée d'utilisation est décomptée de 9 heures à 18 heures.

	1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	1 <sup>er</sup> nov au 31 mars
Grande salle	225 €	250 €

D – Location des extérieurs de l'Abbaye pour vin d'honneur :

Tarif : 224 €

IV – LOCATION DE LA CUISINE POUR CONFECTION DE REPAS :

Tarif par jour : 64 €

V – TARIFS ASSOCIES POUR TOUT TYPE DE LOCATION (sauf séminaire d'entreprises) :

Caution pour le nettoyage : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

VI – SALLE REUNION 2EME ETAGE DE L'ABBAYE ROYALE (pour dispenser des formations ou stages payants organisés par les associations utilisatrices) :

Par jour : 36 €.

VII – CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif des associations ou entreprises de la commune à des associations ou entreprises extérieures.

### 10) Tarifs de location des chambres de l'Abbaye Royale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

fixe les tarifs de location des chambres situées au 2<sup>ème</sup> étage de l'Abbaye Royale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

Pour les scolaires, les centres de loisirs et les stagiaires (y compris adultes accompagnants) :

- La nuit (par lit) : 8,80 €
- Le petit déjeuner : 4,00 €
- Forfait de nettoyage par jour et par personnes (parties communes) : 2,20 €

Pour les adultes :

- La nuit, petit déjeuner non compris : chambre réservée pour 1 personne : 45,00 €
- Nuit supplémentaire : 23,00 €
- La nuit, petit déjeuner non compris : chambre réservée pour 2 personnes : 53,00 €
- Nuit supplémentaire : 27,00 €
- La nuit, petit déjeuner non compris : chambre réservée pour 3 personnes : 64,00 €
- Nuit supplémentaire : 34,00 €
- La nuit, petit déjeuner non compris : chambre réservée pour 4 personnes : 83,00 €
- Nuit supplémentaire : 42,00 €
- Petit déjeuner, par personne : 4,50 €
- Forfait de nettoyage par jour et par personne (parties communes) : 2,75 €

### 11) Tarifs des ateliers de l'Abbaye Royale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

-fixe les tarifs des ateliers de l'Abbaye Royale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

Rémunération des intervenants pour une durée de 3 heures maximum : 92 €

Jardins à insectes par élève :

- Cycle 2 : 4,90 €
- Cycle 3 : 5,10 €
- Cycle 4 : 5,10 €
- CE 6ème 5,10 €
- Lycéen 5,10 €

Jardins à la française par élève :

- Cycle 1 : 4,60 €
- Cycle 2 : 4,90 €
- Cycle 3 : 5,10€
- Cycle 4 : 5,10€

Jardins de simples par élève :

- Cycle 2 : 4,90 €
- Cycle 3 : 5,10€
- Cycle 4 : 5,10€

Ateliers balades patrimoine par élève : 1,50€

Ateliers vacances par enfant : 4,90€

**12) Prix de vente des divers objets de l'Abbaye Royale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- Fixe les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

Top bag (sac)	4,00 €
Livret coloriage ABBATIA	2,50 €
Mug nom abbaye	5,00 €
Verre nom abbaye	4,00 €
Petite assiette	8,00 €
Plumier	9,50 €
Coffret luxe	9,50 €
Plumier et crayon bille	12,50 €
Roller bois	6,00 €
Crayon bille bois de rose	5,50 €
Crayon bille bois "éco"	5,50 €
Magnet (abbaye motos blasons)	4,00 €
Porte-clés métal (abbaye, motos, blasons)	4,00 €
Porte-clés bois	4,00 €
Ancienne carte postale	0,50 €
Carte postale visuel abbaye, clocher et moine	0,50 €
Crayon de bois Prestige	1,90 €
Crayon de couleur 4 couleurs	3,00 €
Pochette 12 crayons de couleurs	2,50 €
Crayon embout Pad	2,50 €
Crayon bic 4 couleurs	5,00 €
Porte-clés lampe	2,90 €
Mug Abbaye	5,00 €
Couteau camping	9,90 €
Couteau tire-bouchon	8,00 €
Couteau bricoleur	8,00 €
Magnet rectangulaire architecture	4,00 €
Dé à coudre collection	3,00 €
Tour de cou	2,00 €
Poster abécédaire	5,00 €
Coffret franklin soft touch - 03 gris	8,00 €
Stylo bambou touch	5,00 €
Bloc-notes bambou	4,00 €
Porte-clés ouvre bouteille	4,00 €
Rubik's cube	16,00 €
Crazy Tower	7,00 €
Epée	8,00 €

Sac Bangalor	6,50 €
Parapluie	12,00 €
Livret abbaye royale	5,50 €
"se souvenir de Celles-sur-Belle"	4,95 €
Livre "Celles-sur-Belle et son canton"	18,00 €
Encore plus de devinette - Maryvonne Barillot	4,95 €
Le parlanjhe en vingt lecons - Maryvonne Barillot	4,95 €
Histoire de l'Abbaye de Celles-sur-Belle	54,77 €
Monographie de l'Abbaye	8,50 €
Coupelles	11,00 €
Photophores ronds petits	10,00 €
Tasse + soucoupe café	12,00 €
Porte cuillère	16,00 €
Mini pot - Porte pique	5,00 €
Mini carré	5,00 €
Bol à thé	8,00 €
Bol modelé simple	40,00 €
Coupelle modelée déco	25,00 €
Vase plaque	100,00 €
La blonde à Teurtous 33 cl	2,40 €
L'ortige - 33 cl	2,40 €
La Bellusine - 33 cl	2,40 €
La blonde à Teurtous - 75 cl	5,00 €
L'ortige - 75 cl	5,00 €
La Bellusine - 75 cl	5,00 €
Farci Poitevin 350g	6,00 €
Houmous du marais BIO	4,50 €
Pépéronade 180g	4,00 €
Caviar d'aubergines 180g	4,00 €
Légumes grillés 330g	6,00 €
Soupe d'orties 0,5l	4,00 €
Moutardes moelleuses estragon	5,50 €
Moutardes Poivre Maniguette	5,50 €
Poires vinaigre	7,50 €
Sauce Tzigane	5,50 €
Chutney de figues et gingembre	5,50 €
Confiture de coing	3,90 €
Confiture de figue	3,90 €
Gelée de thym citron	3,90 €
Pineau blanc	11,10 €
Pineau rouge	11,10 €
Eau plate 50cl	1,00 €
Eau gazeuse 50cl	1,50 €
Coca-cola 33 cl	1,50 €
Orangina 33 cl	1,50 €
Ice Tea 33 cl	1,50 €
Bougie bien être 80 g	8,50 €
Bougie bien être 190 g	20,50 €
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version nature	5,00 €
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version lavande	5,50 €
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version romarin	5,50 €
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version vanille coco	5,50 €

Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version bord de mer	5,50 €
Savon Fressimouss Vegan Mandarine verte argile rouge	3,90 €
Savon FressiMouss Vegan romarin argile verte	3,90 €
Savon FressiMouss Vegan vanille coco argile brune	3,90 €
Savon FressiMouss Vegan menthe poivrée rhassoul	3,90 €
Savon FressiMouss Vegan bord de mer argile bleue	3,90 €

### 13) Tarif d'entrée dans le parc de l'Abbaye Royale

Par délibération du 5 novembre 2019, le conseil municipal avait fixé le tarif d'entrée dans le parc de l'Abbaye royale au prix de 2 € les jours d'ouverture du point accueil de l'Abbaye avec gratuité pour les enfants de moins de 10 ans et les Cellois.

Compte tenu de la volonté de la municipalité de maintenir ouvert le parc de l'Abbaye Royale, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Décide de rendre gratuite l'entrée dans le parc de l'Abbaye Royale pour l'ensemble des visiteurs.

### 14) Abbaye Royale – Tarifs des visites guidées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- fixe les tarifs des visites guidées de l'Abbaye Royale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

#### Individuel :

Adulte abbaye	7,00 €
Adulte espace motos	4,00 €
Adulte abbaye + abbatiale	10,00 €
Adulte abbaye + abbatiale + espace motos	12,00 €
Adulte abbaye + espace motos	8,00 €
Adulte espace motos + avenue de Limoges	7,00 €
Enfants de 10 à 16 ans	3,00 €
Enfant en dessous 10 ans	gratuit

#### Groupes (à partir de 20 personnes) :

18 payantes pour 20

Au-delà, 4 payantes par tranche de 5 personnes.

#### Etablissements scolaires :

Comme et hors commune, par élève et accompagnant : 1,50 €

Carte d'abonnement (abbaye uniquement) : 4,00 €

#### Audioguide :

Caution : 56 € (ou dépôt d'une pièce d'identité).

### 15) Tarifs pour tournage de film et utilisation du visuel de l'Abbaye Royale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

fixe les tarifs pour tournage de film et utilisation du visuel de l'Abbaye Royale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- Demi-journée de tournage :	396 €
- Journée de tournage :	609 €
- Deux jours de tournage :	1 006 €
- Utilisation du visuel de l'Abbaye Royale à des fins commerciales :	139 € HT.

### 16) Eglise Verrines – Tarifs des visites de groupe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

- décide que les visites de l'église de Verrines-sous-Celles seront réalisées par groupes d'au moins 20 personnes,

- fixe le tarif appliqué pour ces visites de groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

Adulte	3,00 €
Enfants de 14 à 16 ans	1,70 €
Enfant en dessous 14 ans	gratuit

Groupes (à partir de 20 personnes) :

18 payantes pour 20

Au-delà, 4 payantes par tranche de 5 personnes.

### 17) Tarifs de location de matériel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe les tarifs du matériel prêté, en fonction des disponibilités, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

Tables extérieures neuves, chaises et bancs : ...gratuit, avec chèque de caution de 100 €

Stands, tivolis : ..... gratuit pour les associations et collectivités,  
avec chèque de caution pour les  
associations de 1 000 €

Barrières, grilles d'exposition : .....gratuit pour les associations et collectivités

Chauffeuses : ..... 22,00 € l'unité.

Le matériel sera remis à l'utilisateur la veille de la manifestation et retourné le lendemain par l'emprunteur. En cas de retard, chaque jour de retard sera compté en supplément.

### 18) Tarifs de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Décide de maintenir les tarifs de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- Adulte de la commune : 10 €
- Adulte hors commune : 15 €
- Etudiants et chômeurs de la commune ou hors commune : 5 €
- Assistantes maternelles sur présentation justificatif : gratuit
- Moins de 18 ans : gratuit.

### 19) Tarifs de la fourrière

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune de Celles-sur- Belle et Animal'Or pour la capture des chiens.

Si nécessaire, dans l'attente de la remise de l'animal à Animal'Or,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe les tarifs appliqués en cas de nécessité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- pour la capture d'un animal par un agent communal : 70 €,
- pour la mise en chenil aux ateliers municipaux : 38 €,
- pour la pension journalière : 8,20 €.

### 20) Tarif - Droit de place

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe le tarif de droit de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- Forfait droit de place pour forains et outilleurs à 240 €.

### 21) Tarifs des concessions des cimetières communaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe les tarifs dans les cimetières communaux (Celles-sur-Belle, Montigné, Saint-Médard et Verrines-sous-Celles), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- Concession :
  - 30 ans : 181 €
  - 50 ans : 304 €
- Columbarium :
  - 30 ans : 668 €
  - 50 ans : 1 091 €
- Cavurnes
  - 30 ans : 318 €
  - 50 ans : 530 €
- Plaque jardin du souvenir (en inox) : 33 €.

### 22) Tarifs des interventions assurées par les services techniques municipaux pour le compte de tiers

Considérant que les services techniques municipaux interviennent fréquemment pour des actes de vandalisme (plantations espaces verts, panneaux arrachés ou détériorés, graffitis, dégradations diverses...), lors de sinistres (végétaux, murs, panneaux de signalisation détériorés),

Considérant que les services techniques municipaux interviennent pour le montage et le démontage de tribunes pour des spectacles à but lucratif (hors associations locales),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe les prix des interventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- Intervention d'un ouvrier : 41 € l'heure
- Immobilisation de véhicule : 36 € l'heure
- Intervention d'un engin motorisé avec chauffeur : 77 € l'heure
- Forfait de montage et démontage des tribunes : 1 126 €.

### 23) Tarifs pour le transport des motos anciennes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1, M. Robert B. – POUR : 25 :

Fixe les tarifs pour le transport des motos anciennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

Pour une distance de ville à ville :

- Forfait de 0 à 50 km : 124 €
- Forfait de 0 à 100 km : 196 €
- Forfait de 0 à 200 km : 265 €.

### 24) Adhésion à la centrale d'achat du Centre de gestion des Deux-Sèvres et au marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Vu les directives européennes n°2014/23/UE et 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres :

- Décide d'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79 pour la mise en conformité du RGPD,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion annexée à la délibération,

- Décide de retenir l'offre de base d'un montant de 2 450 €HT ainsi que l'option 1 « mission de DPD externalisée » d'un montant annuel de 1 250 € HT,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché relatif à la mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données,
- Décide de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

### **25) Dépôt d'objets patrimoniaux de la ville de Niort**

La Ville de Niort est attachée à la protection et à la valorisation des objets et œuvres protégées qui en font son patrimoine. Temporairement, elle doit conserver dans les meilleures conditions ce patrimoine à l'occasion de travaux sur ses édifices protégés notamment l'Eglise Notre Dame.

La Commune de Celles-sur-Belle propose au sein de son ancienne abbaye royale un service de conservation du patrimoine historique, réunissant toutes les conditions de sécurité et d'intégrité exigées par les services de l'Etat notamment (DRAC et CAO).

Une convention avec la ville de Niort, entrant en vigueur à compter du 15 décembre 2020 pour une durée de 5 ans, serait signée dont l'objet est le suivant : mise en sécurité d'objets patrimoniaux protégés ou non, propriété de la ville de Niort, aux fins de conservation voire de valorisation, dans l'abbaye royale de Celles-sur-Belle.

La commune de Celles-sur-Belle s'engage à réceptionner les objets et à en assurer la garde, ainsi qu'à veiller à la sécurité et à la conservation des objets, selon les normes en vigueur et sous le contrôle scientifique et technique de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art des Deux-Sèvres.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après un vote (Contre : 2, Picard C. et Berthonneau F. – Abstentions : 9, Labarre E., Turpault C., Demillac M., Gadeau C., Bedon C., Rivault L., Robert B., Rambaud F., Denis P. - Pour : 15 voix) :  
Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise en sécurité d'objets patrimoniaux entre la ville de Niort et la commune de Celles-sur-Belle.

### **26) Abbaye Royale – Règlement des espaces, parcs et jardins**

Par délibération du 23 juin 2015, le conseil municipal a adopté le règlement des parcs, jardins, bassins et fontaine à l'intérieur du périmètre de l'abbaye royale.

Il convient d'adapter ce règlement.

Après débat et examen du projet, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Annule le règlement validé par délibération du 23 juin 2015,
- Adopte le nouveau règlement des espaces, parcs et jardins de l'Abbaye Royale tel qu'il est joint à la délibération.

### **27) Vente parcelle AH 443 à la SCI de l'Abbaye**

Par délibération du 29 août 2016, le conseil municipal a cédé à la SCI de l'Abbaye les parcelles AH n° 444 et 446, situées en zone US du PLU, donnant sur la place de l'Aumônerie.

Afin de régulariser l'implantation du cabinet dentaire, il est proposé au conseil municipal de lui céder la parcelle AH n° 443, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>, située également en zone US du PLU.

La Direction Départementale des finances Publiques a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 700 € (avis référencé 2020-79061V0570).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la cession de la parcelle AH 443 à la SCI de l'Abbaye,
- fixe le prix de vente à 700 €,
- charge Maître FRAYSSE, notaire à Celles-sur-Belle, de rédiger l'acte de vente,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Madame le Maire à signer les pièces relatives à la vente.

Affiché le 2 novembre 2020

Le Maire  
Sylvie BRUNET

